



Les temps forts du conseil municipal du 27 octobre

Le conseil municipal présente 20 délibérations.

Infrastructures et qualité de vie

• **équipement culturel : extension du café musiques le Mouv'**

En raison des nouvelles missions du café musiques le Mouv', une extension de cet établissement culturel est prévue dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010. Initialement conçu comme un outil de diffusion de la musique, il a aujourd'hui élargi sa mission à la formation et à la professionnalisation des musiciens. Il s'agit donc de le réaménager afin qu'il puisse accueillir des groupes musicaux de différents horizons dans de meilleures conditions.

Le concepteur devra proposer une architecture et des aménagements extérieurs prenant en compte le bâtiment existant et respectant les normes HQE (haute qualité environnementale), notamment ventilation naturelle, énergie, isolation thermique et utilisation de produits non polluants. Une attention particulière sera portée à la sécurisation de l'édifice, et aux moyens de limiter les dégradations.

Le choix de l'équipe des concepteurs chargée de réaliser l'étude de ce projet sera effectué au terme d'un concours d'architecture.

Les travaux d'extension de ce bâtiment d'une durée de 4 mois seront achevés début 2010.

• **entretien et rénovation du mobilier urbain des espaces publics**

Le mobilier urbain des espaces publics de la ville compte aujourd'hui près de 619 bancs, 85 tables, 11 fontaines, une dizaine de douches, 4 rampes de mise à l'eau, 3 rampes de plage pour handicapés répartis sur le territoire de la commune.

Afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie dans les quartiers et d'assurer la pérennité de son patrimoine, la mairie fait appel à une entreprise pour l'entretien et la rénovation de ce mobilier urbain.

• **voirie et réseaux divers rue Pierre Sauvan, Anse-Vata**

Fortement corrodée et usagée, la conduite de distribution d'eau potable existante rue Sauvan sera remplacée, et 2 bouches à incendie supplémentaires seront posées pour mieux assurer la défense incendie des établissements scolaires de la zone

En outre, pour prolonger le réseau d'eaux usées actuel qui ne permet pas aujourd'hui de raccorder les habitants à la station d'épuration de l'Anse-Vata, 504 m de canalisations AEP et EU seront posés pour raccorder à court terme, l'institut territorial de formation des maîtres (ITFM) puis à moyen terme, la rue Frédéric Evenor De Greslan.

Ces travaux sont prévus au cours du 4^e trimestre 2008 pour une durée de 3 mois.

• assainissement à Magenta

Afin de collecter les eaux usées et de les traiter en station d'épuration, un réseau d'assainissement sera posé à Magenta et une résidence de la SIC raccordée à ce réseau. Ces travaux d'une durée de 6 mois devraient débuter au 4^e trimestre 2008. Ils consistent en :

- la pose d'un réseau d'eaux usées gravitaire en PVC de 200 mm de diamètre sur 660 m rues des Frères Maestrati, d'Entrecasteaux, du 18 Juin et sur la servitude publique du lotissement familial Tonnelier à Magenta,
- la réalisation des regards de visite sur le réseau,
- la réalisation d'un regard déversoir sur le regard amont de l'ouvrage cadre de la servitude du lotissement familial Tonnelier.

Services au public : un nouvel équipement à Rivière-Salée

• construction d'un pôle de services publics à Rivière-Salée

Le quartier de Rivière-Salée et les quartiers limitrophes connaissent depuis quelques années un fort développement démographique.

Afin de répondre à une forte attente de la population de disposer d'équipements de proximité, un pôle de services publics, municipaux et provinciaux, délocalisé sera construit à Rivière-Salée.

Il permettra d'améliorer la qualité du service rendu à la population et de faciliter les démarches des usagers. Il constituera en outre un centre fédérateur et de cohésion sociale et urbaine au sein du quartier et complétera l'ensemble des structures et équipements du quartier (médiathèque municipale, collège et lycée, maison municipale de quartier, stade municipal, salles omnisports municipales et commerces).

Financé à hauteur de 150 millions dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010 sur un budget global évalué à 200 millions, le futur bâtiment d'une surface de 700 m² sera construit sur une parcelle de 2 000 m², derrière le centre commercial de Rivière-Salée.

Le concepteur devra proposer une architecture de plain-pied et en forte relation avec l'environnement socio-urbain du quartier. Il devra également veiller à une distinction des espaces et volumes intérieurs, repérables par pôle, et créer un aménagement externe coloré, accueillant et comportant des typographies océaniques, en harmonie avec les éléments de réhabilitation dont le centre commercial de Rivière Salée a fait l'objet.

Le choix de l'équipe des concepteurs chargée de réaliser l'étude de ce projet sera effectué au terme d'un concours d'architecture.

La construction de ce bâtiment durera 1 an et devrait être achevée en décembre 2010 pour une inauguration en mars 2011.

Subventions : plus de 27 millions pour les associations et structures qui animent la cité

• culture : 16,1 millions

→ 15 millions à l'association **La cathédrale notre patrimoine** pour les travaux de rénovation au titre de la contribution municipale au patrimoine historique nouméen

→ 300 000 F au comité Miss Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de l'élection

→ 250 000 F à l'association Côté court pour la 14^e rétrospective du festival de court métrage de Clermont-Ferrand en Nouvelle-Calédonie

- 150 000 F à l'association Fortunes de mer pour la continuité d'une campagne de fouilles
- 100 000 F à l'association du comité de recherches historiques Ta Vaka pour l'organisation d'une exposition concernant les migrations wallisiennes et futuniennes en Nouvelle-Calédonie
- 50 000 F par association : association Patrimoine 1215 (*pour la rénovation d'un véhicule ancien datant de 1950*), association Balafon (*pour l'élaboration de divers projets dont la promotion des cultures africaines et arabes à travers la musique et la danse*), association des écrivains de Nouvelle-Calédonie (*pour le développement des relations locales et internationales ainsi que pour la publication de productions littéraires*), association Jeep army club, association Chœur de chambre (*pour l'organisation d'un programme de concerts sur le thème "la musique sacrée à travers le monde et les âges"*), association Ka.Dans (*pour la confection de costumes traditionnels, l'organisation d'un après-midi récréatif et d'une soirée «Bel air»*)

• environnement : 7,362 millions

→ 6,562 millions à l'association SCAL-AIR pour l'année 2009

Soucieuse de la préservation de l'environnement, la mairie a participé en 2004 à la création de Scal-air, instance visant à mesurer la pollution atmosphérique provenant des rejets industriels comme de la pollution urbaine (circulation, etc). Elle lui verse chaque année une subvention. En 2008, elle se montait à 5,3382 millions.

Actuellement composée d'un directeur et d'un technicien, l'association Scal-air dispose de 5 stations de surveillance atmosphérique en zones urbaine et périurbaine de Nouméa qui garantissent la représentativité des données recueillies et le respect des critères techniques d'installation. Elles fournissent des données permettant de calculer quotidiennement des indices de la qualité de l'air qui sont notamment communiqués sur le site web de l'association (www.scalair.nc).

Pour les 3 prochaines années, Scal-air doit consolider le dispositif actuel et le développer par l'achat d'une station mobile, de nouveaux équipements de mesure pour identifier les polluants non encore mesurés (composés organiques volatiles, hydrocarbures aromatiques polycycliques, amiante...), l'embauche d'un 3^e employé, la rédaction d'un programme de surveillance de la qualité de l'air (PSQA) et le renforcement de la communication vers le public. C'est pourquoi la mairie augmente sa subvention pour 2009.

→ 500 000 F à l'association Mocamana « L'esprit nature » pour les opérations Planète sans canette 2008 et préservation de la forêt sèche de Fort Téréka et Nouméa

→ 200 000 F à l'Association pour la sauvegarde de la nature néo-calédonienne pour l'opération Nouvelle-Calédonie propre 2008

→ 100 000 F à l'association Ensemble pour la planète

• solidarité : 4 millions

→ 3 millions à l'association Régie de quartiers (subvention complémentaire)

La Régie de quartiers est une association d'insertion créée en 1992 sur l'impulsion du développement social des quartiers. Composée notamment d'élus locaux, d'administrations, de partenaires économiques et sociaux et d'associations œuvrant pour l'insertion, le développement économique et l'emploi, elle emploie 20 permanents et accueille jusqu'à 400 stagiaires par an avec une moyenne de 150 salariés par mois.

Elle reçoit des financements par le biais du contrat d'agglomération. Des locaux municipaux lui sont mis à disposition à titre gratuit à Montravail.

L'association Régie de Quartiers met en place pour ses employés, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, des chantiers d'insertion et des actions de formation et d'aide à l'insertion permettant d'augmenter leur employabilité.

Dans le cadre de sa politique d'insertion sociale et d'actions de proximité dans les quartiers, la Ville de Nouméa verse annuellement une subvention à l'association. En 2008, elle s'élevait à 12 millions.

Une subvention complémentaire de 3 millions lui est versée pour :

- l'achat d'un logiciel destiné à faciliter la gestion des chantiers d'insertion,
- la mise en œuvre d'un programme d'actions de formation et d'aide à l'insertion ayant pour objectif d'augmenter l'employabilité des publics disposant d'un faible niveau de qualification.

→ 1 million à l'Association médicale de lutte contre l'ivresse publique et manifeste (subvention complémentaire)

En juin 2008, une convention a été signée avec l'Association médicale de lutte contre l'ivresse publique et manifeste (AMLIPM) pour le versement d'une subvention de 3,96 millions permettant le financement des permanences de médecins au commissariat central chargés d'examiner les individus interpellés pour ivresse publique et manifeste, et de vérifier si leur état de santé est compatible avec leur placement en cellules de dégrisement.

Une subvention complémentaire d'1 million est versée à l'association pour :

- financer l'extension des plages horaires des permanences de médecins au commissariat central du 1^{er} novembre 2008 à la fin de l'année, et éviter ainsi à la police nationale et municipale des attentes trop longues au CHT pour la délivrance du certificat permettant l'accueil des personnes en cellules de dégrisement

Le coût de ce financement supplémentaire s'élève à 504 000 F. Pour 2009, la Ville de Nouméa proposera à ses partenaires du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) d'en assurer conjointement le financement.

- compenser le désengagement total de la province Sud du dispositif. Au cours du CLSPD plénier du 11 juillet dernier, l'Etat et la Ville de Nouméa, compte tenu de l'urgence de la situation, ont décidé de chacun prendre en charge une subvention complémentaire de 500 000 F en 2008 afin de maintenir le fonctionnement du dispositif de lutte contre l'alcoolisme de voie publique.